

**Arrêté n°37\_2017A**  
**portant désignation comme représentant du Président**  
**de Monsieur Pierre VERDIER, 3<sup>ème</sup> Vice Président**  
**pour la Commission d'Appel d'Offres du 12 mai 2017**

**Le Président de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Gresigne et pays Salvagnacois,**

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents, et délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2 en date du 10 janvier 2017 portant élection du président ;

Vu la délibération n°4 en date du 10 janvier 2017 portant élection des vice-présidents ;

Vu la délibération n°41 en date du 30 janvier 2017 portant composition de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que le Président n'est pas disponible pour présider la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2017,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Compte tenu de son absence, le Président délègue Pierre VERDIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, - pour présider la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2017 portant sur l'ordre du jour suivant :

- . ouverture des plis du marché rapas crèches et écoles
- . attribution du marché carburants
- . examen avenant du marché animation dispositif RENOVAM

- et procéder à la signature de tout document afférent.

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le 11 Mai 2017, à Técou

Le Président  
Paul Salvador